

semblait être le niveau admis il y a quelques années ou quelques décennies.

J'espère qu'après avoir accepté comme principe que les pensions de retraite doivent être suffisantes, nous irons plus loin en améliorant la pension de base et en trouvant un ou des moyens pour hausser le niveau de nos pensions pour que tous les Canadiens puissent aspirer à une retraite décente et digne. C'était en ces termes que parlait l'honorable Stanley Knowles en 1964.

Je crois que ses espoirs de voir un régime universel de pensions n'ont pas été comblés et que le projet de loi à l'étude n'est que l'ombre de ce qui était prévu à l'origine. Ce projet de loi n'a rien à voir avec des pensions décentes pour les Canadiens moyens. Il n'est pensé que pour les riches. Il est à mon avis intéressant de constater que non seulement il est appuyé par les conservateurs, mais qu'en 1983, les libéraux avaient fait une proposition fondamentalement identique.

La plupart des députés le savent, je suis travailleur social de formation. Je travaille avec les gagne-petit. Même aujourd'hui, en dépit de nos régimes de pensions, il y a au Canada beaucoup de personnes âgées, surtout des femmes, qui vivent dans la pauvreté. La situation risque de se détériorer encore beaucoup plus au cours des deux, trois ou quatre prochaines années, pour deux raisons: premièrement, le coût du logement est prohibitif au Canada, particulièrement pour les gens disposant d'un revenu fixe. Les personnes âgées touchant une pension minimale, la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et une pension minimale d'une entreprise privée, ne peuvent tout simplement pas payer les loyers de plus en plus élevés que l'on exige au Canada. De plus, ces personnes âgées seront frappées par la nouvelle TPS.

Le projet de loi ne prévoit pas un niveau de revenu universel et garanti pour toutes les personnes âgées. Examinons-le d'un peu plus près. En 1995, les gens qui gagneront 86 000 \$ obtiendront un avantage fiscal de 15 000 \$ et, de fait, un paiement en espèces de 7 500 \$. À l'heure actuelle, et ce n'est pas progressif, en même temps que cet avantage augmente pour les gens à revenu élevé, il diminue pour les gens à faible revenu parce que le pourcentage décroît.

Examinons ce qui arrive si l'on passe de 20 à 18 p. 100 par diverses tranches de revenu. À l'heure actuelle, les gens ayant un revenu minimal de 20 000 \$ pourraient placer 4 000 \$ dans un REER s'ils en avaient les moyens,

### *Initiatives ministérielles*

ce qui n'arrive pas souvent, croyez-moi. En 1995, lorsque le taux sera de 18 p. 100, ils ne pourront plus placer que 3 600 \$. Par contre ceux qui gagnent 86 000 \$ aujourd'hui ne peuvent placer que 7 500 \$, mais en 1995, ils pourront verser 15 000 \$ dans leur REER.

• (1730)

De quoi s'agit-il exactement? Les personnes à faible revenu auront moins de chances d'épargner pour leur retraite alors que ceux dont les revenus sont élevés verront leurs chances augmenter de façon radicale. En 1995, dans le cadre de ce régime fiscal, une personne gagnant 20 000 \$ obtiendra un crédit d'impôt de 1 200\$. Mais celle qui a un revenu de 86 000 \$ recevra un remboursement de 7 500 \$. Quel pays donne 7 500 \$ aux riches et seulement 1 200 \$ aux pauvres? De toute évidence, c'est un pays dirigé par des conservateurs.

Les REER ne constituent pas un régime équitable. Ceux qui appartiennent aux tranches de revenu élevées et qui versent 1 000 \$ obtiennent un remboursement de 450 \$. Ceux qui appartiennent aux tranches de revenu les plus faibles et qui ont les moyens de verser 1 000 \$ obtiennent un remboursement de 264 \$. Et qui en a les moyens? Nous délibérons comme si cette mesure allait venir en aide, de façon magique, aux personnes à moyen ou à faible revenu. C'est absolument insensé car, de toute façon, les gens à moyen et à faible revenu n'ont pas assez d'argent pour en mettre de côté.

À l'heure actuelle, seulement 20 p. 100 de Canadiens souscrivent à des REER. Voici un projet de loi qui prévoit un avantage fiscal pour 20 p. 100 de la population, mais en réalité, il ne s'agit pas de 20 p. 100 de la population, car seulement 5 p. 100 de ceux qui gagnent moins de 15 000 \$ souscrivent à des REER, alors que 57 p. 100 de ceux qui gagnent plus de 50 000 \$ y souscrivent. En fait, ce projet de loi vise à aider ceux qui gagnent plus de 50 000 \$. Si c'est le meilleur moyen qu'ont les conservateurs d'instaurer des régimes de retraite efficaces, j'en suis tout ravi.

En outre, c'est un projet de loi favorable aux hommes, alors que ce sont les femmes qui doivent le plus faire face à la pauvreté au Canada. Mon travail m'a fait croiser des femmes qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins ni de payer un loyer et qui tentent désespérément de trouver un établissement où elles seront logées et nourries. Elles n'ont pas d'argent pour louer un appartement à Vancouver ou à Toronto. Elles n'ont pas d'argent